

RÉCUPÉRATION

HUILES USAGÉES

La municipalité possède deux conteneurs pour permettre aux citoyens de se départir des contenants de peinture ainsi que des huiles usagées. Afin d'éviter tout excès, vous devez aviser un des membres du personnel du bureau municipal pour vous déverrouiller le cadenas et vous permettre de déposer vos contenants.

Service disponible durant les heures
d'ouverture du bureau municipal

LES HUILES ACCEPTÉES

- chaînes
- circulation, huile pour turbine
- compresseur
- d'engrenage
- diélectrique pour transformateur
- huile végétale à friture
- lubrifiant aérosol
- lubrification pour machine à papier
- minérale caloporteuse
- moteur
- moteur à bateau avec opération domestique
- moteur à deux temps
- moteur synthétique
- reraffinée
- système de réfrigération
- système hydraulique
- système servo-direction
- transmission
- végétale (sous forme liquide)

LES FILTRES ACCEPTÉS

- pour huile utilisés pour les moteurs à combustion interne
- pour les systèmes hydrauliques et les transmissions, incluant les filtres à diésel pour système de chauffage au mazout léger à antigel
- séparateur air/huile

PRODUITS NON-ACCEPTÉS

- additif pour l'huile
- antirouille à base d'uréthane
- cire
- colorant pour fluide hydraulique
- fluide caloporteur éthylène glycol
- fluide caloporteur propylène glycol
- fluide caloporteur silicone
- fluide caloporteur de synthèse aromatique
- fluide hydraulique résistant au feu
- graisse
- graisse antirouille
- fluide à freins
- fluide pour démarrage
- huile 3 en1
- huile à chauffage
- huile à fusil
- huile à moteur pour bateaux
- huile émulsionnée
- huile mélangée à de l'essence
- huile pénétrante
- huile pour machine à coudre
- huile pour vérin hydraulique / de plate-forme
- kérosène
- produit de rinçage de moteur ou équipement
- traitement pour diesel
- traitement pour l'huile

LES FILTRES NON-ACCEPTÉS

- filtres à l'air
- filtres à air pour système de chauffage au mazout léger
- filtres à essences
- filtres, type bas

IMPORTANT pour les huiles seulement

Veillez prendre note que les contenants originaux ne sont pas obligatoires. Cependant, vous devez identifier le type d'huile sur le contenant en question.

PEINTURE

PRODUITS ACCEPTÉS

- Agent de conservation du bois
- Apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autre)
- Laques
- Peintures à métal ou antirouilles
- Peintures aluminium
- Peintures de signalisation (celle disponibles dans les commerces de détail)
- Peintures en aérosol
- Produits ou préparations pour le traitement du bois (préservatifs) ou pur la maçonnerie (dont les scellants acryliques pour entrées d'autos)
- Teintures
- Vernis

FORMATS ACCEPTÉS

- Contenants de 100ml et plus (peintures vendues dans les commerces de détail)
- Contenants de moins de 170 litres pour usage architectural seulement (peintures vendues dans les commerces de gros)

PRODUITS NON ACCEPTÉS

- Adhésifs, Ciments et colles
- Apprêts et peintures pour usage industriel :
 - utilisés à l'intérieur d'un processus de fabrication ou dans les usines
 - à séchage rapide et à 1 ou 2 composants, utilisés à l'intérieur d'un processus de fabrication, en usine ou pour peindre des véhicules, en usine ou dans les ateliers de peinture (garages, carrossiers, concessionnaires de véhicules, etc.)
 - contenant des pesticides
 - antiallure
- Dissolvants
- Enduits de toiture
- Époxy, bouche-pores
- Goudron et scellant à base de goudron
- Imperméabilisants et produits d'émouillage
- Peinture conçue pour usage artistique
- Peintures de signalisation (*achetées dans les commerces de gros*)
- Peinture granulaire
- Rénovateur de bois (poly fix, bois plastique, etc..)
- Solvants et diluants
- Stucco

P.s.: Lorsque vous possédez des contenants vides, il vous suffit de les laver et de les jeter avec vos déchets (bac noir). Peinture récupérée n'accepte aucun contenant vide et la municipalité doit déboursier pour ceux-ci.